

Persée

<http://legacy.persee.fr>

Un délicat problème d'appellation régionale : les « Terres Froides » du Bas-Dauphiné

Laurent Champier

Revue de géographie de Lyon, Année 1955, Volume 30, Numéro 4
p. 329 - 340

[Voir l'article en ligne](#)

Ce nom désigne traditionnellement une partie du centre du Bas-Dauphiné. Selon l'auteur analysé, les mauvaises terres ou « Terres froides », en culture très extensive, auraient recouvert jadis une très grande étendue. Mais ce type est aussi abondamment représenté dans les zones périphériques du Bas-Dauphiné qui portent le nom de « Terres basses ». On pense ici que les « Terres froides » tirent leur nom de leur climat rude par altitude élevée et situation non protégée. Leur délimitation correspond à la partie du Bas-Dauphiné où jadis la culture de la vigne était inconnue ou sporadique.

Page 329 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

UN DELICAT PROBLÈME D'APPELLATION REGIONALE

LES « TERRES FROIDES » DU BAS-DAUPHINÉ

par L. CHAMPIER

RESUME. — Ce nom désigne traditionnellement une partie du centre du Bas-Dauphiné. Selon l'auteur analysé, les mauvaises terres ou « Terres froides », en culture très extensive, auraient recouvert jadis une très grande étendue. Mais ce type est aussi abondamment représenté dans les zones périphériques du Bas-Dauphiné qui portent le nom de « Terres basses ». On pense ici que les « Terres froides » tirent leur nom de leur climat rude par altitude élevée et situation non protégée. Leur délimitation correspond à la partie du Bas-Dauphiné où jadis la culture de la vigne était inconnue ou sporadique.

Bien que l'École française de géographie ait travaillé essentiellement dans le cadre de la région, il existe encore beaucoup de problèmes non résolus touchant les « aires régionales », en France, c'est-à-dire des territoires où les sociétés humaines ont adopté un comportement identique et marqué les paysages de traits uniformes. C'est une lacune de ce genre que souligne — non sans une sévérité quelque peu excessive — M. Saint-Olive dans une étude courte mais dense se référant aux « Terres froides » du Bas-Dauphiné¹.

Quel est le sens précis de cette appellation? Quelle est au juste l'extension de cette région? C'est là une vieille question, très souvent posée, mais jamais clairement résolue. M. Saint-Olive présente une interprétation nouvelle qui mérite considération et discussion.

Des « Terres froides », on connaît bien le centre², dit M. S.-O. : c'est le triangle Biol-Bizonnes-Châbons; mais leurs frontières demeurent incertaines à l'intérieur du bloc molassique recouvert de dépôts glaciaires qu'elles n'occupent pas entièrement. Aussi est-il nécessaire de dégager, en les empruntant à des sites authentiques, leurs caractères géographiques essentiels, physiques et humains.

Selon les documents de l'Ancien régime, le pays est sain, malgré les fréquents brouillards qu'engendrent les nombreux étangs: le « cailloutis glaciaire » permet une rapide infiltration des eaux. La terre nourrit mal

1. P. SAINT-OLIVE, *Essai d'explication des Terres froides*, in « Evocations, Bulletin mensuel du Groupe d'Etudes historiques et géographiques du Bas-Dauphiné », 10^e série, n^{os} 95-96, p. 1347-1370 (avec un extrait de la Carte de Cassini se référant à la région de Châbons-Virieu-sur-Bourbre). — Il est surprenant que M. S.-O., très au courant des publications géographiques relatives au Bas-Dauphiné, ne cite pas la thèse de M. Paul Méjean.

2. Selon Scipion GRAS, *Traité élémentaire de géologie agronomique*, Paris, 1870, p. 421, la véritable capitale des terres froides serait Saint-Jean-de-Bournay.